

**ARRÊTÉ D'ABROGATION RELATIF A LA REOUVERTURE ADMINISTRATIVE DE L'UFR
SCIENCES ET TECHNIQUES
2026-108**

Le Président de l'Université de Brest

VU le code de l'éducation, notamment les articles L712-2 ; R712-1 et suivants du Code de l'éducation ;

VU l'élection de Monsieur Pascal OLIVARD à la présidence de l'Université de Bretagne Occidentale en date du 6 mai 2025 ;

VU l'arrêté n°2026-99 en date jeudi 1 octobre 2026, portant fermeture administrative de l'UFR Sciences et techniques.

Considérant la disparition des motifs ayant justifiés la fermeture administrative des locaux.

ARRÊTE

Article 1 : Abrogation

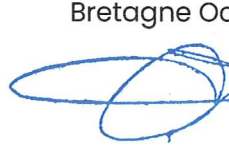
L'arrêté n°2026-99 en date jeudi 1 octobre 2026, portant fermeture administrative de l'UFR Sciences et techniques est abrogé à compter du lundi 5 octobre 2026 à 8h00.

Article 2 : Reprise des activités

A compter de la date et de l'heure mentionnée à l'article 1^{er}, l'accès aux locaux de l'UFR Sciences et techniques, est de nouveau autorisé aux usagers, personnels, et aux intervenants extérieurs.

Fait à Brest, le 5 octobre 2026

Le Président de l'Université de
Bretagne Occidentale


Pascal OLIVARD


*Affiché à la présidence
et transmis à la
rectrice de l'académie de Rennes*
05 OCT. 2026